



Site - Autorisation de reprendre des noms d'écoles

Par Oiseau2000

Bonsoir,

Je suis actuellement en train de créer un site qui a pour objectif de permettre à des utilisateurs de vendre des fiches/documents de cours/copies.

Les utilisateurs peuvent donc déposer leurs documents et fixer un prix pour chaque document.

Mon objectif est de créer un site où seuls les élèves des meilleurs écoles/cursus post-bac puissent déposer des documents. Je pensais initialement créer une liste des écoles/cursus dont les étudiants sont autorisés à déposer des documents. Par exemple, un étudiant de Sciences Po aurait le droit de déposer une fiche et il s'enregistrerait sur le site comme étudiant de Sciences Po.

Sauf que je me suis demandé si j'avais tout simplement le droit de le faire. Est-ce que j'ai le droit de créer une liste des écoles autorisées, ou est-ce que je dois demander à toutes les écoles en question leur accord ? A moins que je doive laisser les utilisateurs écrire d'eux-mêmes leur école/cursus sans que je propose une présélection ?

Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne fin de journée !